

Formulaire d'exclusion

Recours collectif en matière de le programme de dons GLGI

Si vous ne souhaitez pas participer au Recours collectif, vous devez vous retirer. Vous ne ferez donc plus partie du Recours. Vous ne serez pas autorisé à recevoir une part du Fonds de règlement et vous ne serez pas contraint par l'ordonnance de la Cour ayant approuvé le Règlement et accordé la quittance aux défendeurs. Vous conserverez tout droit existant de poursuivre les défendeurs en justice pour les questions soulevées dans cette affaire.

Afin d'exercer votre droit de vous exclure du groupe, ce Formulaire d'exclusion doit être rempli et envoyé à l'Administrateur du recours collectif par courrier électronique à l'adresse glgi@classaction2.com ou à l'adresse ci-dessous **au plus tard le 6 mars 2020** à 17:00 heures HNE.

Recours collectif en matière de GLGI
l'Administrateur du recours collectif
c/o CA2 Inc.
9 Prince Arthur Avenue
Toronto, ON M5R 1B2

NE REMPLIEZ PAS CE FORMULAIRE SI VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER AU RECOURS COLLECTIF

Information sur le membre

Prénom

Deuxième nom

Nom de famille

Adresse postale actuelle

Adresse de rue

Ville/municipalité

Province/Territoire

Code postal

Numéro de téléphone

Numéro de cellulaire

Adresse électronique

Déclaration

1. Je comprends que je ne recevrai pas d'argent ou d'avantage pouvant être obtenu à la suite de cette action en justice ou du règlement.
2. Je déclare sous peine de parjure que toutes les informations fournies dans le présent formulaire d'exclusion sont véridiques et correctes.
3. Je comprends que toute action individuelle doit être introduite dans un délai de prescription spécifié, sinon elle sera légalement prescrite. L'exécution du délai de prescription en Ontario recommencera à courir contre moi si je me retire à ce recours collectif.
4. Je confirme avoir été informé que l'action intentée par Merchant Law Group devant la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan: Piett c. Global Learning Group Inc., et al. n'a pas été certifiée en tant que recours collectif et rien ne garantit qu'il le sera. Je comprends qu'il n'est pas nécessaire de se retirer de ce recours collectif certifié, Wintercorn c. Global Learning Group Inc., si je souhaite participer à l'action Piett, si cette action est autorisée à agir en tant que recours collectif, et qu'elle est possible d'être membre de la classe dans les deux actions si Piett est certifié.

Signature

Date

Signature de membre

Signature du témoin

Nom de membre (imprimé)

Nom du témoin (imprimé)

Déclaration de confidentialité

Les renseignements personnels concernant les retirés sont recueillis, utilisés et conservés par l'Administrateur du recours collectif en vertu de l'alinéa 7 (3) (c) de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, LC 2000, c 5:

- Aux fins de l'administration du recours collectif relatif au respect de la programme de dons GLGI; et
- Pour aviser le tribunal et les parties que la personne s'est exclue du recours collectif.